



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité tiendra le mercredi 2 octobre 2019 un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes en vue de faire taire les armes d'ici 2020 ». Pour orienter le débat, l'Afrique du Sud a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud,
(Signé) Jerry **Matjila**



**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique
du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat du Conseil de sécurité sur le thème
« Paix et sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes en vue de faire
taire les armes d'ici 2020 »**

2 octobre 2019

Introduction

1. Le continent africain est en proie à plusieurs conflits, qui compromettent son développement et sa stabilité et menacent la paix et la sécurité internationales. Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine, devenue par la suite l'Union africaine, le 25 mai 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a adopté la Déclaration solennelle sur son cinquantième anniversaire, dans laquelle elle a affirmé sa détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits et à faire de la paix une réalité pour toutes les populations africaines. À cet égard, les dirigeants africains se sont engagés à ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020, adoptant à cette fin le projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

2. Le Conseil de sécurité a manifesté son adhésion à cet engagement le 27 février 2019, en adoptant la résolution [2457 \(2019\)](#), dans laquelle il définit les mesures propres à favoriser la réalisation de l'objectif consistant à mettre un terme aux conflits en Afrique, notamment le renforcement de la coopération et des partenariats internationaux et la fourniture d'un appui ferme aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine. Cependant, il importe de prendre également en considération la capacité d'action des jeunes et le rôle que ceux-ci peuvent jouer dans la réalisation des aspirations du continent.

3. Selon les statistiques de l'ONU, le monde compte 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans, dont 600 millions vivent dans des régions en proie à la violence et aux conflits. Ces quelque 600 millions de jeunes peuvent apporter une contribution essentielle aux processus de médiation et de consolidation de la paix. Tenant compte du fait que quelque 20 % de la population du continent a entre 15 et 24 ans, l'Union africaine a reconnu que les jeunes devaient être au cœur de ses initiatives visant à faire taire les armes en Afrique. Cet aspect est mis en exergue dans la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020), dans laquelle la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont été encouragées à élaborer et à appliquer des politiques durables d'autonomisation des jeunes qui visent à faire connaître aux jeunes du continent les activités de paix et de sécurité, notamment les processus d'élaboration des accords de paix et les activités de reconstruction et de développement menées au sortir d'un conflit, et à les associer à ces efforts.

4. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2250 \(2015\)](#) sur les jeunes et la paix et la sécurité, dans laquelle il a reconnu que l'énergie et la créativité des jeunes devraient être exploitées et que ces derniers devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle était un atout qui pouvait contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité

économique, à condition que des politiques inclusives soient en place. Le Conseil a par ailleurs reconnu, dans sa résolution 2419 (2018), le rôle que pouvaient jouer les jeunes dans la négociation et la mise en œuvre d'accords de paix, ainsi que dans la prévention des conflits.

5. Pour favoriser l'inclusion des jeunes et les investissements en leur faveur, il faut tout d'abord donner aux jeunes, femmes et hommes, plus de possibilités de participer à la prise de décisions à tous les niveaux. Il convient en l'occurrence de créer des occasions d'associer les jeunes aux activités de paix et d'exploiter les échanges intergénérationnels tout au long du processus de paix. Dans cette optique, il est important d'instaurer la confiance entre les décideurs et les jeunes. Une volonté et des orientations politiques sont donc nécessaires pour que les jeunes puissent contribuer de manière constructive à la prévention des conflits, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix.

Objectif

6. Les principaux objectifs de la séance sont les suivants :

a) Débattre des moyens d'associer les jeunes aux activités ayant trait à la paix et à la sécurité (prévention des conflits, rétablissement de la paix et consolidation de la paix) ;

b) Débattre des initiatives menées par des organisations régionales et sous-régionales en vue de mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité ;

c) Permettre aux participants d'entendre les dirigeants et les jeunes experts exposer leurs attentes quant à la contribution du Conseil de sécurité au programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité.

7. Nous encourageons les interventions portant sur les questions suivantes :

a) Comment les États Membres peuvent-ils accélérer la participation véritable des jeunes aux activités de paix et de sécurité et dans quels domaines ?

b) Comment les organisations régionales et sous-régionales peuvent-elles promouvoir le rôle des jeunes dans les activités de paix et de sécurité ?

c) Comment le Conseil de sécurité peut-il consolider les avancées réalisées dans la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité ?

d) Comment et quand les jeunes Africains peuvent-ils participer aux efforts visant à garantir que l'ONU et la communauté internationale contribuent au projet phare visant à faire taire les armes d'ici 2020 ?